CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Accompagnement 1:1 – Coaching individuel

En vigueur à partir du : 24/08/2026

Article 1. Objet et description de la prestation

L'accompagnement 1:1 est un coaching mindset personnalisé proposé par Sarah Vinet (ci-après « le Prestataire »).

Il s'agit d'un coaching pur, en individuel, 100 % personnalisé. Chaque séance part de la réalité, des blocages et des objectifs propres au client.

Format de l'accompagnement :

- Durée de **12 semaines consécutives**, correspondant à environ **trois mois.**
- 1 travail préparatoire à partager au Prestataire avant la première séance
- 8 séances individuelles de coaching d'1 heure chacune en visioconférence via Google Meet
- Accès à la messagerie Telegram du Prestataire (du mardi au vendredi, 10h–18h)
- 1 an de tarif préférentiel sur les séances à l'unité (date de la dernière séance faisant foi)

Répartition des séances :

→ Phase 1 – Soutien intensif : 1 séance par semaine les 4 premières semaines (S1 à S4).

→ Phase 2 – Intégration : 1 séance tous les 15 jours jusqu'à la S12

Le Prestataire apporte un soutien inconditionnel au client pour l'aider à optimiser ses capacités et ses ressources, dans le respect de sa demande. Il l'aide à se fixer des objectifs motivants et à mettre en œuvre les moyens les plus efficaces pour les atteindre, tout en développant son autonomie.

Article 2. Tarifs et modalités de paiement

Article 2.1 – Tarifs et modalités de paiement de l'accompagnement

- 3 versements de 290 € TTC - soit 870 € TTC au total (prélèvement bancaire GoCardless ou virement bancaire)
- 1 versement de 800 € TTC - soit 800 € TTC au total (virement bancaire uniquement)

Aucune séance ne sera débutée sans confirmation du paiement du premier versement ou de la totalité, selon l'option choisie.

Article 2.2 – Tarifs et modalités de paiement post accompagnement

À l'issue de l'accompagnement de 3 mois, la cliente bénéficie d'un tarif préférentiel de **-20 %** sur les séances individuelles à l'unité (prix affiché lors de la souscription faisant foi), applicable pendant une durée de **12 mois à compter de la date de la dernière séance de l'accompagnement**.

Un lien de réservation spécifique, intégrant automatiquement ce tarif, est transmis à la cliente à l'issue de l'accompagnement pour lui permettre de réserver et régler ses séances au tarif préférentiel.

Ce tarif préférentiel est réservé aux clientes ayant suivi l'intégralité de l'accompagnement et n'est ni cumulable avec une autre offre promotionnelle, ni remboursable ou convertible en avoir. Passé le délai de 12 mois, le tarif standard des séances individuelles s'applique de nouveau, y compris via ce lien s'il reste actif.

Article 3. Conditions d'accès et d'utilisation

Article 3.1 – Annulation et report – Client

Délai de décommande : Toute demande d'annulation ou de report doit être communiquée au Prestataire au moins 48 heures avant la séance prévue.

Conditions de facturation :

- Toute séance non décommandée 48 heures à l'avance est considérée comme réalisée et due.
- En cas de non-présentation à la séance, celle-ci est considérée comme réalisée et due.

Gestion des retards client :

- En cas de retard, la séance sera écourtée et se terminera à l'heure initialement prévue.
- Après 10 minutes de retard sans nouvelles par e-mail (contact@sarahvinet.com) ou messagerie Telegram, le Prestataire pourra arrêter la visioconférence. La séance sera considérée comme réalisée et due.

Si le coaching dure moins d'1 heure et que le client ne souhaite pas évoquer d'autres thématiques, aucun report de temps n'est possible.

Article 3.2 – Annulation et report – Prestataire

Le Prestataire se réserve le droit d'annuler ou de reporter une séance au minimum 24 heures avant la séance prévue.

En cas de retard du Prestataire, le temps manqué sera rattrapé soit à la fin de la même séance, soit lors d'une autre séance.

Article 3.3 – Arrêt du coaching avant l'issue prévue

Les deux parties peuvent interrompre le coaching à tout moment. Cette décision implique l'engagement du client à réaliser une dernière séance, destinée à clarifier les raisons de l'arrêt et à procéder à la clôture de l'accompagnement.

Important : L'intégralité de la somme de l'accompagnement est due à partir du 2ème coaching honoré, qu'il soit poursuivi jusqu'à son terme ou interrompu ultérieurement.

Article 3.5 – Durée de validité de l'accompagnement

L'accompagnement est proposé sur une durée de **12 semaines consécutives**, correspondant à environ trois mois. La durée contractuelle de l'accompagnement est expressément fixée à **12 semaines et non à trois mois calendaires**.

La période d'accompagnement débute à la date convenue entre les parties pour le démarrage de la prestation et prend fin à l'issue des 12 semaines, sauf disposition particulière prévue aux présentes CGV ou accord écrit entre les parties.

Les séances prévues dans le cadre de l'accompagnement doivent être réalisées pendant cette période. Un délai supplémentaire de 4 semaines peut être accordé si demande. Toute séance non réalisée à l'issue des 16 semaines ne pourra être reportée au-delà de cette période, sauf accord préalable du Prestataire ou cas expressément prévu dans les présentes CGV.

Passé ce délai, les séances non utilisées seront considérées comme effectuées et ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement ni report.

Il appartient au Client de planifier ses séances en tenant compte de ce cadre temporel. Le Prestataire s'engage à proposer des disponibilités régulières pour permettre le bon déroulement du parcours dans ce délai.

Article 3.4 – Communication entre les séances

Le client peut contacter le Prestataire via la plateforme Telegram (@sarah_coaching) du mardi au vendredi de 10h à 18h.

Le Prestataire s'engage à répondre sous 48 heures ouvrables (hors week-end) à toute demande du client.

Le calendrier de coaching du Prestataire est ouvert du mardi au jeudi, de 10h à 19h.

Article 4. Nature du coaching et responsabilités

Article 4.1 – Cadre du coaching

Le coaching est une relation suivie sur une période définie qui permet au client d'obtenir des résultats concrets et mesurables dans sa vie professionnelle et/ou personnelle. Le coaching peut se dérouler en parallèle d'un travail de psychothérapie, mais il ne saurait s'y substituer.

Article 4.2 – Limitation de responsabilité du Prestataire

Le client est le seul responsable de la mise en œuvre ou non des actions proposées dans le cadre de l'accompagnement et de leurs conséquences. Aucune garantie de résultat ne peut être donnée concernant la réalisation des objectifs fixés.

Les résultats dépendent entièrement de l'implication, de la motivation et de la volonté du client à mettre en pratique les enseignements reçus.

Article 4.3 – Engagements du Prestataire

Le Prestataire s'engage à :

- Apporter un soutien de qualité à son client
- Agir avec un haut niveau d'intégrité pendant toute la durée de l'accompagnement
- S'assurer que son intervention sert l'intérêt du client
- Référer le client à une autre personne-ressource si le Prestataire ne possède pas la compétence requise dans le domaine consulté

Le Prestataire décline toute responsabilité pour les décisions professionnelles et personnelles du client pendant et après la période du coaching.

Article 5. Confidentialité et données personnelles

Article 5.1 – Secret professionnel

Le contenu des séances est strictement confidentiel. Le Prestataire est tenu au secret professionnel.

Les données relatives au client sont utilisées uniquement dans le cadre de l'accompagnement. Elles ne seront, à aucun moment et pour aucun motif, divulguées à des tiers, y compris les membres de la famille ou l'entreprise du client.

Article 5.2 – Collecte et conservation des données

Le Prestataire collecte et traite les données personnelles du client conformément à la réglementation en vigueur (RGPD). Les données seront conservées pendant la durée de l'accompagnement et supprimées après 5 ans.

Article 6. Avis et témoignages

Le Prestataire peut demander aux clients leur avis sur ses prestations afin de les partager anonymement sur le site www.sarahvinet.com et ses réseaux sociaux.

Le client peut demander le retrait ou la suppression de ce partage à tout moment en contactant le Prestataire.

Article 7. Propriété intellectuelle

Tous les documents remis, utilisés ou mis à disposition au cours de l'accompagnement constituent des œuvres originales protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

Le client s'interdit de :

- Reproduire, représenter ou modifier ces documents
- Transmettre ou diffuser les contenus de l'accompagnement
- Exploiter, revendre ou mettre à la disposition d'un tiers tout ou partie de ces documents, sous quelque forme que ce soit (y compris électronique)

Tout le contenu présent sur le site www.sarahvinet.com appartient au Prestataire et est soumis à ses droits de propriété intellectuelle.

Article 8. Droit applicable et résolution des litiges

Article 8.1 – Droit applicable

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français.

Article 8.2 – Procédure de résolution des litiges

En cas de réclamation ou de conflit, le client est invité à se rapprocher du Prestataire par e-mail avant toute procédure judiciaire.

Contact : contact@sarahvinet.com

Le Prestataire s'engage à répondre dans un délai raisonnable en proposant une solution amiable.

Si aucune solution amiable n'est trouvée, les parties pourront convenir d'un service de médiation/conciliation professionnelle. À défaut, le litige sera soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Article 9. Coordonnées du Prestataire

Nom : Sarah Vinet – Entreprise Individuelle (EI)
Adresse : 75015 Paris
E-mail : contact@sarahvinet.com
Site web : www.sarahvinet.com
SIRET : 85201565000017
N° TVA intracommunautaire : FR59852015650

Document à conserver par les deux parties.